

## Lancement de la campagne des métiers d'aide à domicile

Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017

**Mesdames et Messieurs,**

Je vous remercie de votre présence, pour le lancement de cette campagne nationale, dédiée à la revalorisation des métiers de l'aide à domicile auprès des personnes âgées.

Vous le savez, la loi d'adaptation de la société au vieillissement, que nous avons adoptée en décembre 2015, se déploie, partout sur notre territoire.

Avec une priorité et une ambition : permettre aux personnes âgées de bien vieillir. Quel que soit leur âge, leur niveau de revenus ou leur choix de lieu de vie. De nombreuses avancées ont été apportées par cette loi, pour faciliter la vie au quotidien, tant des personnes âgées elles-mêmes que de leurs proches, ou celle des différents professionnels, œuvrant à leur contact.

Aujourd'hui, la France compte 15 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Elles seront 20 millions en 2030 et près de 25 millions en 2060. Ce boom démographique, s'il est une chance, ne doit pas être sous-estimé. Car il nous oblige dès maintenant à mettre en place les moyens adéquats pour qu'il se passe dans les meilleures conditions possibles, en respectant les choix des personnes concernées. Or, ce choix, pour 80% d'entre des personnes âgées, est de continuer à vivre à leur domicile, le plus longtemps.

C'est là que le rôle des professionnels de l'aide à domicile prend toute son ampleur. Répondre à la demande des personnes âgées est de notre devoir et de notre responsabilité.

C'est le sens de cette campagne de revalorisation des métiers de l'aide à domicile. Ces métiers, en direction des personnes âgées, ne sont pas suffisamment connus et reconnus du grand public. Or, ce sont de vrais métiers. Car, vous en conviendrez, on ne confie pas son parent âgé à n'importe qui, mais à un ou une professionnel de confiance.

Voilà pourquoi il m'a semblé indispensable de lancer une campagne, qui fasse connaître et reconnaître les métiers de l'aide à domicile.

Les métiers de l'aide à domicile sont porteurs d'avenir : 300 000 nouveaux emplois sont à pouvoir d'ici 2030, sans compter les remplacements des nombreux départs à la retraite.

Les métiers de l'aide à domicile s'exercent sur un territoire donné, et sont, de fait non délocalisables.

Les métiers de l'aide à domicile proposent de nombreuses opportunités professionnelles pour les jeunes en recherche d'orientation mais aussi pour des personnes en reconversion, en seconde partie de carrière.

Les métiers de l'aide à domicile sont ouverts à toutes et tous, car ils sont accessibles avec ou sans diplôme. Des plus, nous souhaitons renforcer la professionnalisation du secteur. C'est pourquoi, nous avons rationalisé et simplifié l'offre de formation. Ainsi, nous avons créé un diplôme unique en janvier 2016 : le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES).

Il remplace deux anciens diplômes et permet à celles et ceux qui s'y inscrivent d'accéder à une formation plus ample et un plus large choix de métiers. Concrètement, l'entrée en formation est soumise à deux épreuves d'admission, orale et écrite.

La formation théorique et pratique, de 9 à 24 mois, en fonction du niveau de formation et d'expérience des candidats, se déroule au sein des centres de formation agréés, tels les Institut Régionaux du Travail Social et les GRETA (formation pour adultes).

En somme, travailler dans le secteur de l'aide à domicile, c'est s'engager dans un secteur en pleine expansion.

Maillon essentiel dans le choix de vivre à domicile des personnes âgées, ces professionnel-les doivent savoir que leurs métiers sont importants.

C'est pourquoi j'ai décidé de mettre en place un outil opérationnel à disposition des acteurs du secteur, pour faire connaître le métier d'aide à domicile.

Je vous invite tous à vous saisir du kit de communication que Jean-Philippe Viquant, Directeur général de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), va vous présenter. Je compte sur vous pour relayer cette campagne sur tout le territoire.

Avec Clotilde Valter, Secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage, nous allons adresser un courrier aux présidents de régions, de départements, des fédérations de l'aide à domicile, des associations nationales des directeurs d'action sociale et de santé, des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, aux directeurs généraux des Agences régionales de santé, aux recteurs, aux services publics de l'emploi, au président de l'Association des Maires de France et des départements de France, afin qu'ils relaient l'information sur cette campagne.

C'est une campagne que nous avons voulue résolument positive et pédagogique. Avec un message fort : « aider les autres, c'est mon métier ».

En mettant en place la loi d'adaptation de la société au vieillissement, nous avons décidé d'inverser le paradigme qui avait cours, jusque-là. Ce n'est pas aux personnes âgées de s'adapter à la société, de plus en plus rapide, mais bien à la société de donner toute leur place à nos aînés. Dans le respect de leurs souhaits et avec la bienveillance qui s'impose. Les métiers de l'aide à domicile sont essentiels, si nous voulons que cette transformation se fasse de la manière la plus efficiente et la plus concrète possible. Il s'agit de faire le lien entre l'offre et la demande. Et cette demande, je vous le disais, ne va pas cesser d'augmenter, dans les années à venir. Voilà pourquoi il est indispensable que le secteur puisse recruter, former et donner la possibilité à toute personne désireuse de s'investir, de progresser professionnellement. Avec une exigence : la qualité du service rendu. Je le répète : on ne confie pas son proche à n'importe qui.

Les professionnels de l'aide à domicile concourent à faire vivre la solidarité au quotidien. C'est la République du respect que nous continuons à mettre en œuvre, au quotidien et sur tout le territoire national.

Je sais pouvoir compter sur vous, pour que cette campagne ait la visibilité qu'elle mérite, et qu'ensemble, nous propositions à celles et ceux qui le veulent, de s'engager professionnellement et humainement, dans cette aventure du vieillissement de notre population, pour que cela se fasse de manière respectueuse, exigeante et au plus près de celles et ceux qui sont les premiers concernés, je veux bien sûr parler des personnes âgées.

Je vous remercie